

VI^e réunion sectorielle de l'Aménagement du territoire de la Grande Région

RÉSOLUTION

Une vision prospective transfrontalière pour la Grande Région

16.01.2020, Luxembourg

* * *

1

Réunis le 16 janvier 2020 à l'occasion de la VI^e réunion sectorielle Aménagement du territoire de la Grande Région, les ministres et responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire ont réitéré leur engagement dans la poursuite de leurs efforts en vue de renforcer, de mieux agencer et de mieux coordonner la coopération transfrontalière en la matière afin d'en garantir une cohérence opérationnelle pérenne et un fonctionnement structurel optimal.

2

Ont participé à cette rencontre

- Le Ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Claude Turmes
- Le Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus
- Le Vice-Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Antonios Antoniadis
- La Secrétaire d'État du Ministerium des Innern und für Sport, Rheinland-Pfalz, Nicole Steingaß
- Le Vice-Président de la Région Grand Est, Franck Leroy
- Le Président du Conseil départemental de la Moselle, Patrick Weiten
- La 1^{re} Vice-Présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle, Valérie Beausert-Leick
- Le Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse, Stéphane Perrin
- Le conseiller diplomatique auprès du Préfet de région Grand Est, Philippe Voiry
- Le chef de département de l'aménagement du territoire du Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, Saarland, Hans-Peter Rupp

Schéma de développement territorial de la Grande Région

3

Les participants à la réunion sectorielle ont salué les travaux menés dans le cadre du projet Interreg V A Grande Région *Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR)* dont notamment la finalisation des quatre cahiers thématiques (démographie, développement économique, mobilité et environnement) ainsi que la rédaction d'un 5^e cahier interdisciplinaire concernant l'appropriation des quatre diagnostics territoriaux précités.

4

Aussi, grâce aux données collectées, un tableau général du développement territorial en Grande Région a pu être dressé et a nourri les réflexions ayant donné lieu à la rédaction d'*Une vision prospective transfrontalière pour la Grande Région*.

Ils conviennent que ce document permet d'identifier dans une démarche de co-construction les enjeux, risques et opportunités du développement territorial futur de la Grande Région.

Une vision prospective transfrontalière pour la Grande Région

5

Le document *Une vision prospective transfrontalière pour la Grande Région* a été soumis le 16 janvier 2020 pour discussion et pour validation.

6

Les participants à la réunion sectorielle ont approuvé cette vision à l'horizon 2040 et

6a

- ont validé le document soumis, qui formule des orientations pour l'avenir de l'espace de coopération afin de faire face aux nombreux défis à relever dont notamment ceux qui concernent les transitions et mutations en cours ;

6b

- ont confirmé leur volonté de poursuivre une coopération renforcée dans le domaine de l'aménagement du territoire afin de stimuler une démarche collaborative conjointe plus approfondie en vue de proposer des concepts innovants et des mesures concrètes durables en tenant compte de l'internationalité, des interdépendances fonctionnelles et des complémentarités existantes ;

6c

- ont convenu de leur disponibilité à stimuler et à soutenir les diverses coopérations sectorielles dans la Grande Région dont notamment celles qui sous-tendent les cinq finalités structurantes validées en réunion:
 - o Une Grande Région plus compétitive et innovante, par ses savoirs et ses complémentarités.
 - o Une qualité de vie et un bien-être à la hauteur des transitions (climatiques, écologiques, énergétiques, démographiques, socio-économiques, digitales, alimentaires), visant une véritable cohésion sociale et territoriale.
 - o Un marché du travail transfrontalier et partagé, fondé sur des filières communes de formation.
 - o Un développement métropolitain polycentrique basé sur une mobilité et une connectivité bas-carbone.
 - o Un cadre d'orientation et de coordination à long terme qui s'inscrit dans une logique multi-niveaux.

6d

- se sont engagés à prendre en compte les logiques des espaces fonctionnels et à décliner la coopération transfrontalière territoriale aux trois niveaux identifiés et validés en réunion :
 - o au niveau de la coopération de la Grande Région dans son ensemble ;
 - o au niveau de l'espace métropolitain central autour du Luxembourg ;
 - o dans les territoires transfrontaliers de proximité.

7

Les responsables de l'aménagement du territoire invitent les Exécutifs du Sommet de la Grande Région à prendre d'ores et déjà connaissance du document qui formule des orientations pour l'avenir de l'espace de coopération et des cinq finalités y décrites.

8

Les responsables de l'aménagement du territoire soumettront au sommet intermédiaire de la Grande Région à Berlin le 18 juin 2020, pour approbation, le document *Une vision prospective transfrontalière pour la Grande Région*.

9

Pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de la vision prospective, les participants ont décidé d'amorcer une première phase stratégique précise déclinant, autour de projets phares, des axes et des actions qui permettent d'atteindre les finalités retenues et de répondre ainsi concrètement aux enjeux de long terme. Cette phase sera lancée au mois de mars 2020 à l'occasion d'un séminaire associant entre autres des représentants du partenariat du projet Interreg SDTGR, du Sommet de la Grande Région, du CPI et du CESGR.

10

Les premiers résultats de cette phase seront soumis au 17^e Sommet de la Grande Région.

11

À cette occasion, il s'agira d'inscrire et d'entériner la vision dans les politiques de coopération transfrontalière décidées et conduites par le Sommet sous forme d'un schéma de développement territorial commun. Sa mise en œuvre, son monitoring politique et budgétaire feront aussi l'objet d'un suivi et d'une prise de position au cours de la présidence française du Sommet de la Grande Région.